

JX - 4000 (D)

National Fire Protection Association (NFPA)	Risques d'incendie Santé Réactivité Danger spécifique 0 1 0 0	Hazardous Material Information System (HMIS)	<table><tr><td>Santé</td><td>1</td></tr><tr><td>Risques d'incendie</td><td>0</td></tr><tr><td>Réactivité</td><td>0</td></tr></table>	Santé	1	Risques d'incendie	0	Réactivité	0
Santé	1								
Risques d'incendie	0								
Réactivité	0								
Vêtements de protection	Aucun requis								
Apparence	Blanc. Liquide Voir la Section 9. ATTENTION: Peut irriter modérément les yeux. Peut irriter modérément la peau.								

Section 1. Identification du produit et de la compagnie

Nom du produit	JX - 4000 (D)	Code	5010
Utilisation du produit	Industriel/Institutionnel: Scellant de béton.		PMS#
FTSS#	115010002	Date de validation	04/19/2000
Siège social aux É.U. Johnson Wax Professional 8310 16th Street Sturtevant, Wisconsin 53177-0902 Phone: (888) 352-2249 MSDS Internet Address: www.jwp.com	Siège social au Canada Johnson Wax Professional 100 Matheson Blvd. East, Suite 203 Mississauga, Ontario L4Z 2G7 Phone: (905) 755-0913 or (888) 746-5971	Date d'impression	04/19/2000
		Remplace	04/12/2000.
		En cas d'urgence	(800) 851-7145

Section 2. Composition et informations sur les ingrédients

Ingrédients	# CAS	% en poids	Limites d'exposition	CL50/DL50
Phtalate dibutylque	84-74-2	0.1-0.5	TWA: 5 (mg/m ³) de OSHA (PEL) [États-Unis] TWA: 5 (mg/m ³) de ACGIH (TLV) [États-Unis] Non disponible.	ORALE (DL50): Aiguë: 8000 mg/kg [Rat]. CUTANÉE (DL50): Aiguë: 20940 mg/kg [Lapin].
Hydroxyde d'ammonium	1336-21-6	<1.0	Non disponible.	ORALE (DL50): Aiguë: 350 mg/kg [Rat].
Ether de diéthyléneglycol et de monoéthyle	111-90-0	1-5	Non disponible.	ORALE (DL50): Aiguë: 5540 à 9740 mg/kg [Rat].
Tributoxy,thyl-phosphate	78-51-3	1-5	Non disponible.	ORALE (DL50): Aiguë: 3000 mg/kg [Rat]. CUTANÉE (DL50): Aiguë: 16000 mg/kg [Lapin].
Éther de dipropyléneglycol et de méthyle	34590-94-8	1-5	TWA: 600 STEL: 900 (mg/m ³) de OSHA (PEL) [États-Unis] PEAU TWA: 606 STEL: 909 (mg/m ³) de ACGIH (TLV) [États-Unis] PEAU	ORALE (DL50): Aiguë: 5119 mg/kg [Rat]. CUTANÉE (DL50): Aiguë: 9480 mg/kg [Lapin].
Acrylic Polymers	7732-18-5	10-30	Non disponible.	Non disponible.
Eau		60-100	Non disponible.	Non disponible.

Section 3. Identification des risques

Voies d'absorption	Inhalation. Contact avec la peau. Contact avec les yeux.		
Effets aigus potentiels sur la santé			
<i>Yeux</i>	Peut irriter modérément les yeux.		
<i>Peau</i>	Peut irriter modérément la peau.		
<i>Inhalation</i>	Inconnu.		
<i>Ingestion</i>	Inconnu.		
Conditions médicales aggravées par une surexposition:	Inconnu.		
Voir Information toxicologique (section 11)			

Section 4. Premiers soins

Contact avec les yeux	Rincer immédiatement à grande eau. En cas d'irritation, consulter un médecin.
Contact avec la peau	Rincer immédiatement à grande eau. En cas d'irritation, consulter un médecin.
Inhalation	Les premiers secours ne sont pas nécessaires.
Ingestion	Les premiers secours ne sont pas nécessaires.

Section 5. Mesures de lutte contre l'incendie

Inflammabilité du produit	Inconnu.
Points d'éclair	Non disponible.
Produits de la combustion	Inconnu.
Appareils et méthodes de lutte contre les incendies	Éteindre avec un brouillard d'eau ou avec un extincteur à anhydride carbonique, à poudre sèche ou à mousse appropriée. On peut recourir aux méthodes habituelles de lutte contre l'incendie.
Special Remarks on Fire and Explosion Hazards	Inconnu.

Section 6. Mesures à prendre lors de déversements accidentels

Précautions personnelles	Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
Précautions pour l'environnement et procédures de nettoyage	En cas de déversement important: Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Balayer ou ramasser le matériel. Placer dans des contenants secs et propres répondant aux normes des méthodes approuvées d'élimination. Terminer le nettoyage avec un rinçage à l'eau.

Section 7. Manipulation et entreposage

Manutention	Éviter le contact avec la peau et les yeux. POUR USAGE INDUSTRIEL SEULEMENT
Entreposage	Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Protéger du gel. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Section 8. Contrôles lors de l'exposition/Protection personnelle

Contrôles d'ingénierie	Aucune ventilation particulière requise. Ventilation adéquate du local.
Protection personnelle	
Yeux	Aucun vêtement de protection spécial n'est requis.
Mains	Aucun vêtement de protection spécial n'est requis.
Respiratoire	Aucun vêtement de protection spécial n'est requis.
Pieds	Aucun vêtement de protection spécial n'est requis.
Corps	Aucun vêtement de protection spécial n'est requis.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

État physique et apparence	Liquide
Odeur	Caractéristique.
Couleur	Blanc.
pH	9 à 9.5 [Basique.]
Gravité Spécifique	1.04
Point d'ébullition/condensation	>93°C (199.4°F)
Point de fusion/congélation	0°C (32°F)
Pression de vapeur	20-25 mm de Hg
Densité de vapeur	1 Air = 1
Taux d'évaporation	0.3-0.5
Solubilité dans l'eau	Complète.

Section 10. Stabilité et réactivité

Stabilité du produit et réactivité	Le produit est stable.
Conditions d'instabilité	Inconnu.
Incompatibilité avec différentes matières	Non disponible.
Produits de décomposition dangereux	Quand exposé au feu: Forme des produits habituels de combustion.
Polymérisation Dangereuse	Ne se produira pas.

Section 11. Données relatives à la santé et à la toxicologie

Toxicité aiguë	ORALE (DL50) Supérieure à 5000 mg/kg (rat).
Effets d'une exposition chronique	Inconnu.
Autres effets toxiques	Non disponible.

Section 12. Information sur l'écologie

Non disponible.

Section 13. Considérations lors de la disposition

Information sur les déchets	Aucune précaution spéciale n'est nécessaire. Éliminer selon les dispositions prévues par les différentes réglementations fédérale, provinciales, locales ou d'État.
-----------------------------	---

Section 14. Renseignements sur l'expédition

Classification pour le DOT

Non réglementé

TDG Classification

Non réglementé

Section 15. Information réglementaire

Les renseignements dans cette section se rapportent aux ingrédients dans la section 2.

Réglementation des É.-U.

Federal SARA 313 - Préavis et rapport de déversement de substances toxiques: Tributoxy,thyl-phosphate, Ether de diéthyléneglycol et de monoéthyle
 CERCLA : Substances dangereuses: Tributoxy,thyl-phosphate, Ether de diéthyléneglycol et de monoéthyle

état New Jersey - Liste des déversements: Tributoxy,thyl-phosphate, Ether de diéthyléneglycol et de monoéthyle
 New Jersey: Tributoxy,thyl-phosphate, Éther de dipropyléneglycol et de méthyle, Ether de diéthyléneglycol et de monoéthyle
 Massachusetts RTK: Éther de dipropyléneglycol et de méthyle
 Pennsylvanie RTK: Tributoxy,thyl-phosphate, Éther de dipropyléneglycol et de méthyle, Ether de diéthyléneglycol et de monoéthyle
 Ils n'y a pas des principes qui sont soumis la necessite de rapporter en suivant 'Proposition 65' de Californie.

Information sur les produits enregistrés Sans objet.

Règlements canadiens

SIMDUT Classification Sans objet.

Symbole du SIMDUT

Information sur les produits enregistrés Sans objet.

**Inventaire des Produits
Chimiques**

Tous les ingrédients de ce produit figurent ou ils sont exemptes du Inventaire Américain des Substances Chimiques (Toxic Substance Control Act -TSCA).

Section 16. Renseignements supplémentaires

**Autres considérations
spéciales** Non disponible.

Version 1

Avis au lecteur

Ce document a été préparé de sources considérées techniquement sérieuses. Il ne constitue pas une garantie, énoncée ou tacite, de l'exactitude des renseignements ci-incluses. Les conditions actuelles d'usage et de manutention sont hors du contrôle du vendeur. L'utilisateur doit s'assurer qu'il possède toutes les données en cours, en regard de son utilisation particulière et qu'il respecte tous les règlements fédéraux, des états, provinciaux et municipaux.